

Bordeaux, le 21 JUIN 2010

Premier Vice-Président :
Directeur Général des Services :
Directeur :
Sous Directeur :

Affaire suivie par : Georges-Henri ABTOUR
Poste : 83,18
E-mail : georges-henri.abtour@aquitaine.fr
Réf : JC/OD n°2010-104 / L 23-10

Monsieur Jérôme CAHUZAC
Député de Lot-et-Garonne
Maire de Villeneuve-sur-Lot
Mairie
Bd de la République
473000 VILLENEUVE-SUR-LOT

Objet : Mise à 2x2 voies de la RN 21 – commune de Pujols

Monsieur le Député-Maire,

Dans vos courriers du 24 février et du 11 mai 2010, vous faites état d'une déclaration du Préfet de Lot-et-Garonne au sujet de la possibilité d'utiliser des crédits non consommés dans le cadre du CPER 2000-2006 au profit de la mise à 2x2 voies d'une portion de 1,6 km de la RN 21, comprise entre les carrefours giratoires dits de « La Lande » et des « trois Mulets », sur la commune de Pujols.

Comme vous le savez je tiens à ce que la Région aille au terme de son engagement pour ces opérations routières pour lesquelles elle fait encore beaucoup d'efforts financiers en dépit d'une situation difficile et de son recentrage sur ses propres compétences. Le Préfet de Région vient de me saisir en date du 3 mai 2010 afin d'envisager cette possibilité de travaux complémentaires dans le cadre de l'enveloppe initiale.

Dans l'attente de la clôture du programme de travaux en cours et de la présentation d'études techniques et financières précises, je suis favorable à la poursuite de l'aménagement de cet axe routier important pour l'Aquitaine dans la limite des crédits engagés par la Région dans le CPER 2000-2006 et sous réserve d'un accord du Conseil Général de Lot-et-Garonne. Je répons dès ce jour au Préfet de Région pour lui faire part de ma position positive de principe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Alain ROUSSET